

Journal officiel N° 53

**Arrêté du 12 Moharram 1446 correspondant au 18 juillet 2024 fixant
le tarif des reproductions et extraits de documents cadastraux.**

Délivrance des informations littérales :

Relevé d'indications des mutations survenues depuis l'établissement du cadastre général (relevé sur demande expresse) (CC 13)	TARIF
• Droit fixe par ilot de propriété.....	1000DA
• Par mutation affectant chaque îlot de propriété.....	100DA/ Mutation